

Fribourg réforme son arsenal législatif pour attirer sur ses terres des entreprises innovantes. Décryptage

# Donner de l'élan à l'innovation locale

« PROPOS RECUEILLIS PAR  
NICOLAS MARADAN

**Interview** » Le canton de Fribourg se dote d'un nouvel arsenal législatif à même de doper son économie: une révision de la loi sur la promotion économique, que le Grand Conseil vient de valider, et une nouvelle loi sur la politique foncière active, en préparation. Décryptage avec Emmanuelle Fauchart, professeure en management à l'Université de Fribourg, et Thierry Madiès, professeur d'économie politique dans la même institution, qui ont répondu, par écrit, à nos questions.

**En 2017, 36,5 millions de francs ont été injectés dans des start-up fribourgeoises, contre 5 millions l'année précédente. Comment expliquer ce bond en avant? Emmanuelle Fauchart et Thierry Madiès:** De façon générale, l'investissement dans les start-up en Suisse a triplé en cinq ans. Cette augmentation s'explique notamment par les taux d'intérêt bas qui conduisent les investisseurs à rechercher des rentabilités plus élevées, par le développement, parmi d'autres acteurs, d'un réseau de *business angels*, qui sont des personnes physiques qui investissent une partie de leur patrimoine dans des entreprises innovantes, et probablement par un phénomène de rattrapage.

**La nouvelle loi fribourgeoise sur la promotion économique prévoit de mettre en place ou de renforcer plusieurs instruments: aides à fonds perdu, prêts d'amorçage, capital-risque. A quoi cela sert-il?**

L'idée est de permettre à un porteur de projet innovant de disposer des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de son projet. Les besoins en fonds propres du porteur de projet sont différents selon que la jeune entreprise innovante est au stade de la recherche, de la conceptualisation technique ou du développement et de la commercialisation du produit. Les décisions d'investissement dans les activités innovantes sont plus risquées que les autres décisions d'investissement, avec des taux d'échec importants,



Emmanuelle Fauchart, professeure en management à l'Université de Fribourg, et Thierry Madiès, professeur d'économie politique, à Fribourg également. Charly Rappo

mais offrent des perspectives de rendement plus élevées.

**Ces outils visent à accompagner les premiers pas des entreprises. C'est à ce moment-là qu'elles sont le plus vulnérables?**

Les entreprises innovantes sont vulnérables à différents stades, mais il existe ce qu'on appelle dans le jargon une «vallée de la

mort» au moment de la phase de développement technologique du produit et de l'élaboration du plan d'affaires qui débouchera sur la création juridique de la future entreprise. Pour faire simple, les fonds d'amorçage concernent le stade de la recherche et de la mise au point technique du produit. Le capital-risque et le capital-développement interviennent par la suite.

**Est-ce le rôle des collectivités publiques de mettre le pied à l'étrier aux entreprises? L'économie pourrait s'en charger, non?** Nous observons que les investisseurs privés sont peu enclins à investir dans les jeunes pousses au moment de l'amorçage, car le risque d'échec est élevé. Les capital-risqueurs ont plutôt tendance à investir sur des montants plus élevés une

fois que la preuve technique du produit a été réalisée et qu'il peut être commercialisé. Il existe donc un «échec de marché», comme disent les économistes, qui justifie une intervention publique. En outre, l'aide publique peut d'autant plus se justifier que ces jeunes pousses jouent un rôle d'explorateur pour la société, en essayant de nouvelles choses, très risquées, mais qui peuvent potentiellement apporter beaucoup de valeur pour tous.

**Quelle est la meilleure manière d'intervenir?**

Les pouvoirs publics ne doivent pas se substituer aux acteurs privés, mais agir de façon complémentaire. Par exemple, lorsque cela est possible, ils peuvent aider à fédérer et organiser des réseaux de *business angels*. Ils peuvent aussi inciter, par des dispositions fiscales adéquates, les grandes entreprises ou les particuliers à investir dans des start-up.

**En revanche, les caisses de pension investissent très peu dans le capital-risque, en moyenne 0,02% de leur fortune globale. Il y a là un potentiel d'amélioration...**

Il existe clairement des marges d'augmentation possibles en gardant en tête les risques inhérents au capital-risque. Certains défendent l'idée que le capital-risque est un investissement de relativement long terme par rapport à d'autres investissements à horizon court. Dans ces conditions, les pouvoirs publics pourraient inciter l'épargne de long terme à s'orienter vers ces investissements comme c'est le cas des fonds de pension américains. Aux Etats-Unis, les fonds de pension investissent environ 4% de leur capital en investissements risqués.

**«Les pouvoirs publics ne doivent pas se substituer aux acteurs privés»**

Emmanuelle Fauchart et Thierry Madiès

**Le projet de loi sur la politique foncière active prévoit la création d'un établissement cantonal chargé de l'acquisition et de la mise à disposition de sites pour des activités économiques. Là encore, est-ce bien le rôle de l'Etat?**

Cela dépend. Si l'objectif de l'Etat est d'octroyer des rabais sur le prix du terrain industriel comme «cadeau» de bienvenue à de nouvelles entreprises, alors il existe un risque que ce type d'aide devienne une condition minimale d'implantation et que les activités économiques mettent en concurrence les différents sites pour obtenir les aides les plus alléchantes possible. Si, en revanche, les pouvoirs publics veulent mettre à disposition des entreprises des sites dédiés dont la dimension foncière n'est qu'une composante à côté de celle des services offerts aux entreprises, alors cela semble davantage légitime. Il faut éviter d'offrir exactement ce que les autres font et chercher à se différencier. »

## UN MODÈLE EN TRAIN D'ÉMERGER À FRIBOURG

En matière de soutien aux start-up, Fribourg reste loin des champions suisses que sont Vaud (298,3 millions de francs investis en 2017) et Zurich (273 millions). Pas facile en effet de concurrencer des cantons disposant d'écoles polytechniques fédérales jouant le rôle de véritables incubateurs. Néanmoins, aux yeux d'Emmanuelle Fauchart, professeure en management à l'Université de Fribourg, et de Thierry Madiès, professeur d'économie politique, le canton noir et blanc a des cartes à jouer. «Par exemple, nous disposons sur le campus de Pérolles de plusieurs institutions de

formation et de recherche, qui pourraient inventer ensemble un modèle de campus très attrayant et performant», expliquent-ils. Ils ajoutent: «Nous avons déjà un club de l'innovation, géré par des étudiants de ces différentes institutions et chapeauté par un comité interdisciplinaire de professeurs. C'est le type d'initiative, unique, qui montre qu'un modèle est en train d'émerger.» Autre signal: l'innovation a récemment été ajoutée aux dicastères gérés par Rolf Ingold, vice-recteur qui était déjà en charge de la recherche et des technologies de l'information. NM

## CRITIQUE

### Le timbre, monde sonore fascinant

Il faut souligner l'exigence du Festival international de musiques sacrées de Fribourg (FIMS), qui prend ses responsabilités par rapport à la musique d'aujourd'hui. Tous les deux ans, lors de chaque édition, la pièce lauréate du concours de composition est créée en concert. Cette année, le deuxième prix bénéficie également d'une première écoute. Un concert d'œuvres contemporaines – d'avant-garde donc – a lieu dans un programme axé principalement sur la musique

baroque. C'est une porte ouverte à un monde sonore étonnant et absolument fascinant.

Dimanche, la collaboration du FIMS avec la haute école de musique HEMU a permis d'engager l'Ensemble contemporain de l'institution. A l'église Saint-Michel, William Blank dirigeait un effectif rare, même dans le domaine de la musique contemporaine, formé d'une harpe, d'un alto, d'un basson, de deux trombones et de timbales. C'est dire si avec ces instruments-là, Miguel Morate Benito et

Otto Wanke, les deux jeunes lauréats, ont fait des recherches sur les timbres, leurs associations, leurs contrastes. C'est dans les subtilités et les distorsions de timbres, en tutti, en échappées, en duos que se jouent ces œuvres. Si on peut suivre une forme de narration, les notions traditionnelles de mélodie et d'harmonie n'ont plus cours.

Quoique Miguel Morate Benito, dans *Memento Mori*, exploite tout de même des rapports à la notion de rythme, comme les syn-

copes. On retient dans son œuvre le trille comme principe structurant. La partition commence sur un concentré d'énergie, une sorte de big bang sonore, façon chaos organisé, qui finit au terme de l'œuvre par s'éteindre. William Blank n'a pas hésité à biffer la pièce après les applaudissements.

Quant à l'œuvre *Dans l'instant*, composée par le chef lui-même, elle réunit un piano, une clarinette (basse dans certains mouvements) et un violoncelle. L'effectif est plus habituel, mais la pièce évolue aus-

si dans l'inconnu. Ses sept fragments sont courts et denses. Il y a une nécessité, une inquiétude sourde dans les glissandos descendants et les battements, surtout quand l'œuvre plonge dans les profondeurs et les graves – signifiant l'abandon et la finitude que décrit le poème dont elle s'inspire. Même si quelques éclats aigus au final, et un mouvement central de danse, allègre peut-être cette conscience tragique de la condition humaine... »

ELISABETH HAAS

## MARLY

### NOUVEAU SECRÉTAIRE

Nicolas Gex a été nommé nouveau secrétaire général de Marly, indique *Marly Info*, le bulletin d'information communal qui paraît quatre fois l'an. Engagé depuis le premier juin, il relaiera Luc Monteleone, qui prendra sa retraite à la fin du mois d'août après avoir occupé cette fonction pendant plus de 31 ans. Historien de formation, Nicolas Gex, 40 ans, a d'abord travaillé dans l'enseignement et s'est récemment formé à l'Institut de hautes études en administration publique, à Lausanne. TG